



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Départementale des Bouches du Rhône
Subdivision de Martigues
Route de la Vierge
CS 1
13699 Martigues

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur
Société PETROINEOS Manufacturing France

Avenue de la Bienfaisance
B.P. 6
13117 – LAVERA –

OBJET : Contrôle inopiné AIR– Année 2017.

Monsieur le Directeur,

J'ai examiné le rapport du contrôle référencé : 104245131701R001 en date du 26 décembre 2017 et établi par l'organisme DEKRA suite à la réalisation du contrôle inopiné effectué le 24 novembre 2017 sur le rejets atmosphériques à la sortie des cheminées de la distillation atmosphérique (D5-Four BA 101).

Ces résultats n'appellent pas d'observation de ma part et font état de la conformité de vos rejets atmosphériques par rapport aux valeurs réglementaires définies dans votre arrêté préfectoral applicable à vos installations.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.